

Association Royale

# Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

## FARDE DE BIENVENUE

### Introduction

Félicitations pour votre choix. Par son encadrement et l'expérience de ses membres, le CASH fera tout pour vous permettre de découvrir, d'apprécier et d'évoluer au mieux dans le monde sous-marin.

**Vous trouverez donc en annexe une liste de documents utiles, certains devront nous être remis dûment complétés.**

- le montant de la cotisation au club
- Une liste des administrateurs et leur fonction au sein du club.
- un horaire des entraînements piscine et un horaire d'ouverture de "La Croisette"
- un extrait du règlement de la ligue concernant les visites médicales.
- un exemplaire de nos ROI. Un ROI concernant l'école de plongée (piscine d'Auvelais) et l'un spécifique à notre centre de plongée : la carrière de Vodecée ("La Croisette")
- un certificat d'aptitude à la plongée, à nous remettre (signé et complété)
- une décharge parentale pour les enfants nageurs, à nous remettre si nécessaire (signée et complétée)
- une demande d'inscription au club, à nous remettre (signée et complétée)

### Quand l'inscription devient-elle effective ?

Après trois séances d'initiation, votre adhésion devient effective après :

- remise du formulaire d'inscription signé au secrétariat du club
- remise du certificat médical au secrétariat du club
- paiement de la cotisation

### Pourquoi un règlement d'ordre d'intérieur ?

Pour clarifier le fonctionnement de l'école de plongée, il ne remplace en rien les règles et modalités afférentes à l'enseignement tel que documenté au sein de la commission de l'enseignement de la Lifras.

Pour toute information non reprise dans ce document et qui est spécifique à l'enseignement de la plongée ainsi que les règles qui la régissent au sein de notre ligue, consultez le responsable de l'enseignement (ou « chef d'école »), ou mieux encore, consultez le site [www.lifras.be](http://www.lifras.be).

Pour tous les autres points le Conseil d'administration du Club est compétent en la matière.

Siège Social: Rue Omer Bernard, 14  
6030 Marchienne-au-Pont  
Tél: 071 / 51 8383

[www.croisette.be](http://www.croisette.be)

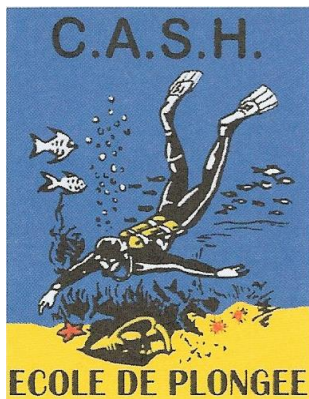
Facturation: Rue Vandervelde, 143  
6220 Fleurus  
0472 / 74 81 74

Secrétariat : Rue des Rossignols, 55 / 3  
6110 Montigny-le-Tilleul  
Tél: 071 / 72 84 42



TVA BE 412.831.505

BNP BE51 2600 0611 0362  
ING BE48 3600 1032 2927



Association Royale

# Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

## Quelle est notre mission ?

Promouvoir et organiser l'étude et la pratique de toutes les activités subaquatiques en se conformant aux règles de la fédération à laquelle notre club est affilié.

C'est-à-dire :

- selon les standards pédagogiques propres à la Lifras
- selon les normes techniques et qualitatives spécifiques Lifras.

Avec des membres pour lesquels le sens de la sécurité et de la responsabilité n'est pas un vain mot:

- qui respectent les règles de la fédération et les prérogatives qui leurs sont données
- qui recherchent et respectent la convivialité.

## Un peu d'histoire...

Parrainé par l'école de plongée sous-marine le "CAS" de Bruxelles, le CASH a été constitué il y a maintenant plus de 40ans. Il s'est affilié immédiatement à la Fédération Belge de Recherches et d'Activités Subaquatique (FEBRAS). Notre fédération est membre de la Confédération Mondiale d'Activités Subaquatiques (CMAS) et dès lors, les brevets délivrés par le CASH sont reconnus sur le plan international.

Notre club est d'ailleurs reconnu en qualité d'école de plongée et est dirigé par des moniteurs agréés par la fédération.

## La cotisation ?

La cotisation couvre l'affiliation à la ligue (Lifras, ainsi que les couvertures assurances de celle-ci). De plus, notre cotisation comprend les accès à la piscine, les accès (plongée) à la carrière de Vodecée (Croisette) et les gonflages.

Les cotisations doivent être versées sur le compte du CASH au plus tard pour le 31 janvier de chaque année. Au-delà de cette date, le membre sera considéré comme démissionnaire. Tout retard de paiement sera sanctionné d'une augmentation de 10€ pour frais administratif (Pour les Abonnements barrage aussi). Tout retard dans l'obtention ou la reconnaissance d'un brevet ou d'une assurance lui incombera.

Le paiement des cotisations s'effectue sur le compte

BNP-PARIBAS-Fortis: 260-0061103-62

ou Code IBAN BE51 2600 0611 0362 BIC GEBABEBB

Siège Social: Rue Omer Bernard, 14  
6030 Marchienne-au-Pont  
Tél: 071 / 51 8383

[www.croisette.be](http://www.croisette.be)

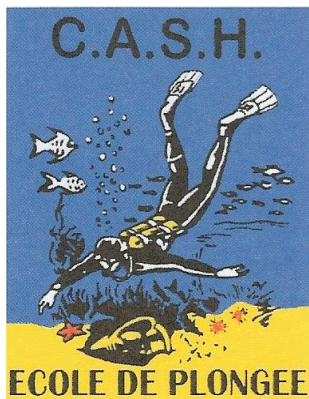
Facturation: Rue Vandervelde, 143  
6220 Fleurus  
0472 / 74 81 74

Secrétariat : Rue des Rossignols, 55 / 3  
6110 Montigny-le-Tilleul  
Tél: 071 / 72 84 42



TVA BE 412.831.505

BNP BE51 2600 0611 0362  
ING BE48 3600 1032 2927



Association Royale

# Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

## Tarifs des inscriptions à partir de 2017

	<u>NORMAL</u>	<u>BENEVOLE</u>
Plongeur	140 €	30 €
2 <sup>ème</sup> plongeur habitant sous le même toit	120 €	30 €

Lors d'une inscription en septembre un montant de 190€ est réclamé; ce montant couvre une inscription de 16mois.

Pour un nouveau plongeur « non breveté » le montant est de 240€.

Ce montant comprend :

- l'inscription de base de 150€ (assurances, accès piscine, accès carrière, gonflage)
- le kit de plongeur 1\* de 100€ (le cours 1\*, l'homologation du brevet, carnet de plongeur.

## Les administrateurs

Adresse siège social : Rue de Deminche 109A , 5150 Franière

SWINNEN ROGER : Président.

Tél : 071 / 72.84.42 - 0473 / 93.09.49

Adresse mail : [cashn13president@gmail.com](mailto:cashn13president@gmail.com)

CHARNEUX ROLAND : Trésorier.

Tél : 071 / 88.92.73 - 0472 / 74.81.74

Adresse mail : [cashn13tresorier@gmail.com](mailto:cashn13tresorier@gmail.com)

PIRSON MARTINE : Secrétaire

Tél : +32495330741

Adresse mail : [cashn13secetaire@gmail.com](mailto:cashn13secetaire@gmail.com)

GUILLAUME JOSE : Responsable matériel.

Tél : 071 / 88.71.98 - 0472 / 70.89.79

Adresse mail : [jose-guillaume@live.fr](mailto:jose-guillaume@live.fr)

GRAIZZARO BRUNO : Responsable sortie club et CASH info.

Tél : 071 / 72.84.32 - 0479 / 99.26.55

Adresse mail : [bruno.graizzaro@skynet.be](mailto:bruno.graizzaro@skynet.be)

ANQUETIL MARC : Responsable bâtiment Croisette.

Tél : 071 / 77.79.71 - 0498 / 97.76.43

Adresse mail : [marc.anquetil@skynet.be](mailto:marc.anquetil@skynet.be)

WAILLEZ ISABELLE : Responsable approvisionnement et sortie club.

Tél : 081 / 44.69.60 - 0477 / 61.73.93

Adresse mail : [waillez1@hotmail.com](mailto:waillez1@hotmail.com)

DUCHENE FRANK : Responsable site internet et réservation carrière.

Tél : 081 / 44.69.60 - 0477 / 61.73.94

Adresse mail : [fduchene@voo.be](mailto:fduchene@voo.be)

Siège Social: Rue Omer Bernard, 14  
6030 Marchienne-au-Pont  
Tél: 071 / 51 8383

[www.croisette.be](http://www.croisette.be)

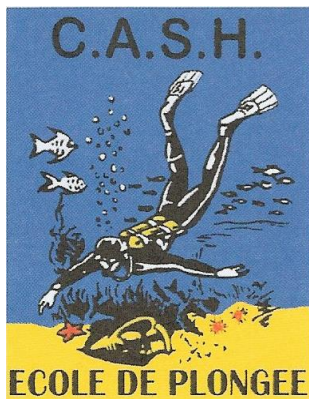
Facturation: Rue Vandervelde, 143  
6220 Fleurus  
0472 / 74 81 74



Secrétariat : Rue des Rossignols, 55 / 3  
6110 Montigny-le-Tilleul  
Tél: 071 / 72 84 42

TVA BE 412.831.505

BNP BE51 2600 0611 0362  
ING BE48 3600 1032 2927



Association Royale

# Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

## Horaire Piscine:

Mercredi et vendredi: 20hrs – 21hrs 30

## Horaire Croisette

	<u>Inscriptions</u>	<u>Mise à l'eau</u>	<u>Fermeture</u>
MARDI	19H00	19H30	23H00
SAMEDI	13H30	14H00	17H00
DIMANCHE	10H00	10H30	14H00

## Le responsable enseignement:

MAES ALAIN : Chef d'école

Tél : 071 / 72.84.42 - 0473 / 93.09.49

Adresse mail : [maesalin@hotmail.be](mailto:maesalin@hotmail.be)

## Extrait du règlement relatif aux visites médicales

Quatre principes qui ne souffrent aucune dérogation :

1. Il faut obligatoirement une visite médicale LIFRAS par année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).
2. Le délai entre deux visites médicales LIFRAS est de douze mois calendrier.
3. L'Adeps accepte de prendre en compte pour un exercice, les visites médicales effectuées au cours de l'exercice et celles effectuées entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre de l'exercice précédent.
4. Seuls les plongeurs repris sur les listes rentrées avant le 31 janvier et pour lesquels une attestation de visite médicale LIFRAS effectuée après le 31 août de l'année précédente est jointe à la liste auront la garantie de recevoir leur carte CMAS double face avant le 31 mars. Pour mémoire, la validité des cartes CMAS expire le 31 janvier de l'année qui suit leur année d'émission.

## En conséquence :

1. n'ont pas la garantie de recevoir leur carte CMAS double face avant le 31 mars les plongeurs rentrant dans un des cas de figure suivant :

- le plongeur inscrit sur une liste rentrée après le 31 janvier
- le plongeur inscrit sur une liste rentrée avant le 31 janvier, mais  
– sans visite médicale jointe

– avec une visite médicale jointe, mais datée d'avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année antérieure.

2. ne recevront jamais leur carte CMAS double face, les plongeurs qui ne rentreront pas de visite médicale «valide ».

Les plongeurs qui souhaitent obtenir leur carte CMAS avant le 31 mars doivent en faire la demande expresse au secrétariat LIFRAS et acquitter la somme de 3 euros par carte.

Siège Social: Rue Omer Bernard, 14  
6030 Marchienne-au-Pont  
Tél: 071 / 51 8383

[www.croisette.be](http://www.croisette.be)

Facturation: Rue Vandervelde, 143  
6220 Fleurus  
0472 / 74 81 74



Secrétariat : Rue des Rossignols, 55 / 3  
6110 Montigny-le-Tilleul  
Tél: 071 / 72 84 42

TVA BE 412.831.505

BNP BE51 2600 0611 0362  
ING BE48 3600 1032 2927